



Communiqué de presse

Objet	Mesures collatérales à la libre circulation des personnes, responsabilité solidaire
Contact	Thomas Maier, Conseiller national, Tel. + 41 78 652 06 50
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	22 octobre 2012

C'est avec un grincement de dents que les Vert'libéraux de la CER approuvent la responsabilité solidaire modérée selon le Conseil des Etats

Lors de sa session d'automne le Conseil des Etats a approuvé, dans le cadre des mesures collatérales à la libre circulation des personnes, l'instauration de la soi-disant responsabilité solidaire dans l'industrie du bâtiment. Il a choisi une variante moyenne. Les Vert'libéraux restent très sceptiques sur la responsabilité en chaîne du maître d'œuvre et de ses sous-traitants. De telles responsabilités ont un effet protectionniste et, au cas où elles ne seraient pas bien pensées, distordant à la concurrence. Mais le fait est que la construction souffre de graves problèmes en termes de non-respect des salaires minimums fixés. C'est pour cette raison que la solution du Conseil des Etats se limite au secteur principal et au secteur annexe de la construction. Les Vert'libéraux approuvent donc la responsabilité solidaire dans l'industrie du bâtiment.

Les Vert'libéraux auraient préféré limiter la validité de cette nouvelle réglementation à 5 ans. Cela aurait obligé la confédération à faire le point après 4 ans en présentant les investissements contre les bénéficiaires, pour ensuite faire la demande pour une solution définitive. Malheureusement une telle réglementation aurait causé une alliance mal-sainte des pôles-partis et aurait donc été refusée. Cela n'aurait rien apporté à personne. Une proposition de consensus du pvl, demandant au Conseil fédéral de présenter un rapport sur l'accomplissement après 5 ans et – si nécessaire – demandant des adaptations, a été entendue. Tout comme la réglementation du Conseil des Etats, elle a été approuvée. Les Vert'libéraux se réjouissent d'avoir contribué de cette manière à une solution modérée. Néanmoins, une limitation claire de la durée sera à nouveau examinée.

Les Vert'libéraux avouent que la solution du Conseil des Etats ne vise d'un côté que le secteur principal et le secteur annexe de la construction, les secteurs les plus touchés par les problèmes. De l'autre côté les maîtres d'œuvre ont par le biais des accords respectifs avec leurs sous-traitants la possibilité de se dégager de la responsabilité.

Malgré tout, beaucoup de questions persistent. Quand est vraiment remplie l'obligation de diligence ? Quelle sont les mesures administratives à prendre pour la mise en place ? Quel est le vrai bénéfice de cette réglementation ? Quelles sont les influences structurelles sur le secteur ? Tous ces points auraient du être clarifiés dans une procédure législative propre en consultant toutes les entités intéressées, avant que les conseils fédéraux se prononcent sur une révision de loi d'une telle ampleur.